



Grenoble, le 23.05.2022

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE  
SERVICE MUNICIPAL DE SANTE SCOLAIRE

Objet : La Santé de votre enfant  
Demande de reconduction de projet d'accueil individualisé (PAI)

Madame, Monsieur,

Cette année, un projet d'accueil individualisé (PAI) Asthme a été mis en place pour votre enfant.

Si vous souhaitez qu'il soit reconduit à la rentrée prochaine il vous appartient :

- D'en faire la demande auprès du directeur de l'école.
- De **faire remplir le « Protocole Asthme » joint au présent courrier par le médecin** qui suit votre enfant d'ici Septembre. (**Attention, à bien faire remplir le document joint au présent courrier, l'ordonnance seule du médecin ne suffit pas**).
- De remettre le protocole signé au directeur **dès la rentrée**, accompagné des médicaments en cours de validité. Ce dernier veillera à sa mise en place dans l'école.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Sylvain GROSJAT

Responsable du pôle médical